

Pétition au Grand Conseil

Les signataires de la présente pétition ont pris connaissance du fait que 40% des personnes qui auraient droit au subventionnement de leur prime d'assurance maladie ne sollicitent pas cette aide.

En 2016, plus de 200'000 habitant·e·s de notre canton ont bénéficié de ce subside partiel ou total. L'augmentation de la population, l'augmentation des primes et le blocage, voire la diminution des revenus d'une large partie de la population expliquent que le taux des bénéficiaires soit passé de 203'000 en 2016 à plus de 220'000 à fin 2017, soit une augmentation de 8%.

Or, 40 % des ayant droits potentiel·le·s ne demandent pas cette aide. Cela ne peut être sommairement attribué à des conduites individuelles irresponsables ou négligentes. Ce sont bien des difficultés sociales, matérielles, psychologiques ou culturelles qui empêchent cette fraction de la population d'accéder à ce droit.

Par ailleurs, toutes ces personnes sont ou peuvent être connues par l'administration fiscale. L'article 10 de la Loi d'application vaudoise de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie, établit que «*Le Conseil d'Etat en collaboration avec l'Administration cantonale des impôts, informe périodiquement les personnes susceptibles de bénéficier d'un subside*».

Cette obligation légale n'est pourtant pas réalisée. Les autorités publiques n'appliquent pas la loi et contribuent à maintenir dans la gêne et la précarité des dizaines de milliers de personnes.

Partisan·e·s de l'automatisme des prestations et de l'égalité des droits, les signataires vous adressent la présente pétition pour demander:

1. que le Grand Conseil use de ses pouvoirs et compétences pour que, dans les meilleurs délais le Conseil d'Etat respecte le dispositif légal, en assure l'application et informe les bénéficiaires potentiel·le·s de leurs droits,
2. que tous/tes les ayant droits potentiel·le·s soient aidé·e·s dans leurs démarches pour accéder à ces droits par le service public,
3. que les démarches soient simplifiées par la prise en compte des informations fournies par l'administration fiscale, comme cela se fait déjà dans d'autres cantons, par exemple celui de Berne,
4. que cette démarche pour le subventionnement de l'assurance-maladie soit généralisée à toutes les aides et subventions relevant de la sécurité sociale.

Nom	Prénom	NPA, localité	Signature

La présente pétition est à faire parvenir, même partiellement remplie, au plus tard le **30 avril 2018** à:
APED, PI. Chauderon 5, 1003 Lausanne